

## Il y a encore des cafetiers qui font crédit dans le Centre : «En 28 ans de carrière, j'ai perdu plus de 10.000 €»

Sud Info le 29/04/2023

On croyait la pratique disparue, mais non... Il existe encore des ardoises dans des cafés dans la région du Centre. Le patron du Palais de la Bière dit avoir perdu beaucoup d'argent en accordant des crédits : « Environ 50 % paient vraiment », dit-il.



David Claes Rudi Wala -

Récemment, l'épouse d'un cafetier louviérois n'hésitait pas à utiliser les réseaux sociaux pour « menacer » des clients qui devaient de l'argent à son mari. Cette femme bien décidée ajoutait que si son mari était bien gentil, ce n'était pas son cas à elle. Cette manière de réagir a, apparemment, fait réfléchir car les principaux intéressés sont revenus payer leur note ! Ce coup de gueule nous a amenés à mener l'enquête : y a-t-il encore des ardoises dans les cafés du Centre ?

Auparavant, les ardoises étaient monnaie courante dans les bistrot. C'est désormais moins fréquent, même si la pratique n'a pas tout à fait disparu...

Rudi Wala, patron du Palais de la bière à La Louvière, évite autant que possible d'y avoir recours. C'est qu'au terme de 28 ans de carrière, le cafetier dit avoir perdu énormément d'argent avec les comptes de certains clients ! « J'en suis facilement à plus de 10.000 € que l'on me doit. Je dirais que cela représente environ 50 % de ce que j'ai prêté. Pourtant, je n'ai toujours accepté les ardoises que pour les clients que je connais. J'ai en mémoire deux qui sont décédés. Chacun d'eux me devait environ 1.500 €. Je n'ai, bien évidemment, jamais revu la couleur de cet argent. Il y en a aussi qui ne sont jamais revenus payer et qui se rendent désormais dans d'autres établissements. Ceux qui reviennent qui disent qu'ils n'oublient pas. Puis, le temps passe... Je sais où, mais voilà... »

Rudi Wala est beaucoup plus méfiant désormais. Malgré tout, il lui arrive encore d'accepter que certains reviennent payer plus tard. « Il y en a qui me demandent de les dépanner en faisant un petit compte, car ils ont beaucoup de choses à payer et ils reviennent régler leur addition, » confie-t-il. « Le problème, c'est qu'on ne tient pas un commerce comme un autre. Des liens se créent en passant du temps avec nos clients. Certains deviennent même des amis. Il y a même des clients à qui j'ai tout simplement prêté de l'argent. Pour le moment, le montant de ce que j'ai prêté de la sorte s'élève à 3 ou 4.000 €. Les serveurs peuvent refuser en disant que le patron n'est pas là, mais moi, c'est plus difficile... », poursuit le cafetier.

Une chose est certaine : si un jeune cafetier lui demande de le conseiller en la matière, Rudi Wala lui rétorquera qu'il vaut mieux ne pas faire crédit !

### « Je préfère perdre un client »

D'autres cafetiers sont nettement moins compréhensifs à cet égard. Renaud, patron du café de la Place à Ville-Sur-Haine, le dit sans ambages : il préfère perdre un client que de l'argent. « Cela fait 11 ans que je tiens mon établissement et il m'est arrivé rarement d'accorder des crédits. Mais cela m'arrive tout de même. Pour le moment, l'ardoise s'élève à 100 euros. »

Quant à Pascal, le patron du « Rustique » sur la Grand-Place d'Ecaussinnes, il affirme ne jamais avoir rencontré de soucis de paiements. Et pour cause : en 16 ans, il dit n'a jamais accordé de crédit. « Pour ceux qui n'ont pas de liquide, j'ai le Payconiq, » sourit-il.

### Le conseil de la fédération Horeca: «Il faut rester prudent! »



Luc Marchal, président de la Fédération Horeca Wallonie, conseille aux cafetiers de rester très prudents. - EG

Selon Luc Marchal, le président de la Fédération Horeca Wallonie, le phénomène des ardoises est moins répandu qu'il y a quelques années : « Auparavant, cela se faisait aussi beaucoup dans les Villes. Moi, je me souviens qu'à Mons, certains patrons le proposaient d'eux-mêmes car cela leur facilitait la tâche que le client paie, en une fois, plusieurs comptes. Désormais, cela se fait encore essentiellement dans les villages parce que le patron a entièrement confiance en son client. »

Luc Marchal appelle donc à la prudence. « La confiance n'a pas force de justice. Et bien souvent, l'argent est perdu pour le patron de l'établissement. Le problème est que certains acceptent car ils ont peur qu'en cas de refus, le client aille voir ailleurs... »